

FORMULAIRE POUR L'OBTENTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanismes.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous.

Personnes Physiques :

Nom & Prénom :

Nationalité :

Adresse

Téléphone :

Fax :

E. mail :

Carte d'identité ou Passeport ou carte de séjour n°:

Délivré(e) le

par

Personne Morale :

Dénomination

Raison sociale :

N° d'inscription :

Forme juridique :

Représentant de la société : Madame Monsieur

Nom & prénom :

Terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez, doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Localisation du terrain :

Superficie :

Situation juridique :

Titre foncier Définitif :

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer

TF N°

Certificat d'inscription :

Oui

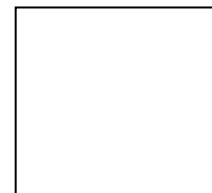
Non

Autres :

Bureau d'Etudes du Projet

Le recours à un bureau d'étude agréée est **obligatoire.**

Cachet



Nom du Bureau d'étude :

Nom & Prénom de l'Architecte

Téléphone :

Adresse électronique :

N° d'inscription :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : PERMIS DE CONSTRUIRE

Les dossiers de demande de Permis de Construire, en quatre (4) exemplaires, devront comporter les éléments suivants :

- Un Titre Foncier ou délibération de concession provisoire à retirer auprès de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière
- Une copie du Permis de Remblai
- La quittance de paiement des taxes de remblai
- Une copie du Certificat de Remblai délivré par la Direction de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Un plan de situation, établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière, comportant l'orientation, les voies de desserte avec indication de leur nature et de la dénomination
- Un plan de masse cadastral établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière
- Un plan de masse du projet coté indiquant les constructions à édifier ou à modifier
- Des plans détaillés des travaux de construction à l'échelle du 1/50ème comportant au minimum :
 - a) Des plans de distribution intérieure de chaque niveau, façades et coupes indiquant toutes les dispositions constructives ainsi que les niveaux du sol par rapport au terrain naturel
 - b) Un plan de fondations au 1/50ème
 - c) Des plans d'électricité et d'assainissement indiquant l'emplacement du dispositif d'épuration.
- Une notice descriptive et estimative des travaux projetés. La notice doit décrire la nature exacte des travaux envisagés, les dimensions, la nature, la qualité et la couleur des matériaux employés. Elle doit, en outre, préciser les dispositions antisismiques ainsi que les dispositions d'épuration prévues.